

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2011**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 mars 2011 à 20 heures.

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*M. Rémy Guay, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Éric Maltais*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **NO. 9444-03-11** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en reportant la résolution no. 9 à une assemblée ultérieure et avec la mention « affaires nouvelles ».

### **NO. 9445-03-11** **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS PRÉCÉDENT**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 11 mars 2011.

#### **Procès-verbal transmis :**

- Assemblée extraordinaire du mercredi 23 février 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

### **NO. 9446-03-11** **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2011**

Les comptes à payer du mois de février 2011 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 418 174.08 \$, certificat de crédit no. 11-03-0760 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

### **NO. 9447-03-11** **OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2011**

---

- Association des pompiers de Clermont 750 \$  
*Soirée annuelle des pompiers 30 avril 2011*
- Association des bénévoles 50 \$  
*Semaine de l'action bénévole*
- Fondation Rêves d'enfants 50 \$  
*Quilles-O-Dons du 2 avril 2011*

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9448-03-11**

#### **RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2010**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte le rapport financier au 31 décembre 2010, préparé par la firme Benoit Côté, comptable agréé, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

**QUE** la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales, direction générale de l'administration financière, 20 avenue Chauveau, Québec, G1R 4J3 ainsi qu'à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, G5A 1M4.

### **NO. 9449-03-11**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2011**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal de la Ville de Clermont soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2011.

### **NO. 9450-03-11**

#### **DÉROGATION MINEURE HENRI-PAUL HARVEY**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Henri-Paul Harvey a déposé une demande de dérogation mineure le 4 février 2011 pour sa future propriété située au 79 rue Antoine-Grenier, afin de réputer conforme un empiètement de 3.05 m dans la cour avant du terrain alors que le troisième alinéa du tableau 7.2.2 du Règlement de zonage n° VC-356-90 de la Ville de Clermont stipule qu'un garage attenant ne doit pas empiéter de plus de deux mètres (2 m) dans la cour avant du terrain.

**CONSIDÉRANT QUE** la marge avant dans ce secteur est plus grande que celle des rues avoisinantes;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une dérogation ayant peu d'effet sur les résidences du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'urbanisme, par sa résolution # 2011-03-219, recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2011**

---

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

**NO. 9451-03-11**

**DÉROGATION MINEURE JEAN FORTIN**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jean Fortin a déposé une demande de dérogation mineure le 3 février 2011 pour sa propriété située au 109 chemin des Lacs, afin de réputer conforme la profondeur moyenne minimale du terrain à soixante-deux mètres trente-cinq (62.35 m) alors que l'article 4.3.2 du Règlement de lotissement n° VC-357-90 de la Ville de Clermont stipule que la profondeur moyenne minimale d'un terrain doit être de 75 mètres (75 m) pour un terrain riverain et non desservi

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une situation spécifique à la subdivision de deux lots en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les superficies des terrains sont supérieures aux normes prescrites;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution # 2011-03-220, recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la dérogation mineure présentée.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

**NO. 9452-03-11**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – PIIA – HENRI-PAUL HARVEY**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Henri-Paul Harvey a déposé une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages au 79 rue Antoine-Grenier à Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble affecté par cette demande fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution # 2011-03-217, recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de permis;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Clermont recommande l'émission du permis de construction, en conformité avec la réglementation en vigueur.

**QUE** la présente résolution soit adressée soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur ainsi qu'à Monsieur Henri-Paul Harvey.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2011**

---

**NO. 9453-03-11**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – PIIA – MARTIN COUTURIER**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Martin Couturier a déposé une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 19 et 21 rue Dion à Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone 36-H faisant partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution # 2011-03-218, recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de permis;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Clermont recommande l'émission du permis de construction, en conformité avec la réglementation en vigueur.

**QUE** la présente résolution soit adressée soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur ainsi qu'à Monsieur Martin Couturier.

**NO. 9454-03-11**

**FINANCEMENT DE 727 100 \$**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte l'offre qui lui est faite de **la Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt du 21 mars 2011 au montant de 727 100 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro **VC-411-09**, au prix de 98,44800, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>60 700 \$</b>	<b>1,85 %</b>	<b>21 mars 2012</b>
<b>63 000 \$</b>	<b>2,25 %</b>	<b>21 mars 2013</b>
<b>65 400 \$</b>	<b>2,70 %</b>	<b>21 mars 2014</b>
<b>67 800 \$</b>	<b>3,10 %</b>	<b>21 mars 2015</b>
<b>470 200 \$</b>	<b>3,45 %</b>	<b>21 mars 2016</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Michelle Moisan, Ministère des finances, direction du financement des organismes publics et de la documentation financière, 12 rue Saint-Louis, bureau 3.25, Québec, Qc G1R 5L3 ainsi qu'à la Financière Banque Nationale Inc., 1155 Metcalfe, Montréal (Québec) H3B 4S9.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2011**

---

**NO. 9455-03-11  
FINANCEMENT DE 727 100 \$**

---

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro VC-411-09, la Ville de Clermont souhaite emprunter par billet un montant total de 727 100 \$;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 727 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro VC-411-09 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire ou son suppléant et la secrétaire-trésorière ou son adjoint ;

**QUE** les billets soient datés du 21 mars 2011;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2012.</b>	<b>60 700 \$</b>
<b>2013.</b>	<b>63 000 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>65 400 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>67 800 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>70 400 \$ (à payer en 2016)</b>
<b>2016.</b>	<b>399 800 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Clermont émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **VC-411-09**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Michelle Moisan, Ministère des finances, direction du financement des organismes publics et de la documentation financière, 12 rue Saint-Louis, bureau 3.25, Québec, Qc G1R 5L3 ainsi qu'à la Financière Banque Nationale Inc., 1155 Metcalfe, Montréal (Québec) H3B 4S9.

**NO. 9456-03-11  
LIBÉRATION DE LA RETENUE – RUE DU PLATEAU**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 9269-06-10 la Ville de Clermont octroyait le contrat de réfection des infrastructures municipales de la rue du Plateau;

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 MARS 2011**

---

**ATTENDU QUE** la firme Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. a complété les travaux conformément au devis d'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** le paiement du coût des travaux a régulièrement été effectué et que seule la retenue de 5 % du coût des travaux a été conservée;

**ATTENDU QUE** la firme Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. a fait parvenir à la Ville de Clermont un cautionnement d'entretien, valide pour une période de 2 ans, conformément au devis;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu de procéder au versement final à la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 41 782,22 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** copie de la présente résolution soit adressée à Monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie, Québec G5A 1N3.

**NO. 9457-03-11**

**APPUI À LA COALITION « OPÉRATION HÔPITAL »**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont demande au ministre de la Santé et des Services Sociaux, monsieur Yves Bolduc, de procéder à l'annonce écrite de la construction d'un hôpital neuf dans Charlevoix-Est, suite à son annonce verbale du 17 janvier 2011. La Ville de Clermont appuie la coalition pour mener à terme l'Opération Hôpital.

**NO. 9458-03-11**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 50.

---

**Éric Maltais**  
Maire-suppléant

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale